

Image not found or type unknown



Lcor24@hotmail.fr.droit de l'enfant et du père.

Par **laurent24_old**, le **04/12/2007** à **00:16**

suite a une dispute conjugale la mere des enfants a t elle le droit de quitter le domicile avec les enfants qu'elle a déscolarisé et partie sans donner d'adresse ni de nouvelle des enfants au pere légitime. quel recours j'ai? se met elle en tort? si oui comment?